

**17. Avis aux soumissionnaires**

Après avoir procédé à l'ouverture des soumissions, Hydro-Québec Production émet un avis écrit de rejet à chacun des soumissionnaires non conformes.

Après avoir complété l'analyse des soumissions, Hydro-Québec Production établit la liste des soumissions retenues pour évaluation.

Hydro-Québec Production émet un avis d'acceptation ou de rejet à chacun des soumissionnaires retenus. Les soumissionnaires non retenus sont également avisés par écrit.

**18. Critères d'évaluation des soumissions**

Le principal critère d'évaluation portera sur le prix offert pour la vente de l'électricité à Hydro-Québec Production. Outre ce critère, les critères suivants seront également considérés :

**Insertion du projet du soumissionnaire dans le milieu :**

Ce critère réfère aux caractéristiques du projet proposé en relation d'une part avec certaines contraintes ou exigences environnementales, et d'autre part avec les aspects esthétiques des infrastructures installées dans le milieu hôte. Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a évalué les effets de son projet sur l'environnement et que des mesures d'atténuation peuvent être proposées. Il doit également démontrer qu'il a optimisé le potentiel hydraulique du site. Il doit de plus démontrer qu'il a tenu compte des contraintes imposées par le milieu le cas échéant, et par les principales lois dont notamment la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) et la *Loi sur la sécurité des barrages*, (L.Q. 2000, c.9; (2000) 132 G.O.II, 3415).

**Retombées économiques locales :**

Ce critère réfère aux retombées financières que procurera au milieu le projet proposé par le soumissionnaire, soit par redevances en fonction de l'énergie produite, soit par la participation de la MRC comme investisseur dans le projet, ou par toute autre forme de participation du milieu hôte aux retombées économiques du projet.

**Capacité démontrée du promoteur à réaliser le projet :**

Ce critère réfère à la fois aux compétences techniques du soumissionnaire ou de ses consultants et à sa capacité financière de réaliser un projet de petite centrale hydraulique.

En ce qui a trait aux compétences techniques, le soumissionnaire ou ses consultants doivent avoir une expérience dans le développement et dans

l'exploitation d'au moins un projet similaire à celui qu'ils proposent de développer dans le cadre du présent appel d'offres. Pour les fins de cette évaluation, les réalisations du soumissionnaire, de ses partenaires ou de ses consultants sont prises en compte sur la base des informations fournies par le soumissionnaire.

En ce qui a trait à la capacité financière, le promoteur doit fournir toute information de nature à démontrer qu'il possède les ressources nécessaires pour mener à terme la réalisation du projet proposé.

### Grille de pondération des critères de sélection des soumissions

Évaluation réalisée par :	Critères	Pondération
HQP	1. Prix de l'électricité <sup>(1)</sup>	60%
HQP	2. Capacité du promoteur à réaliser le projet <sup>(1)</sup>	10%
MRN	3. Retombées économiques locales <sup>(2)</sup>	15%
MRN	2. Insertion du projet dans le milieu <sup>(2)</sup>	15%

<sup>(1)</sup> L'évaluation de ces deux critères est réalisée par Hydro-Québec Production (« HQP »).

<sup>(2)</sup> L'évaluation de ces deux critères est réalisée par le Ministère des Ressources naturelles du Québec (« MRN »).

#### 19. Évaluation des soumissions

Hydro-Québec Production procédera à l'évaluation des soumissions pour les deux premiers critères mentionnés ci-dessus. Le ministère des Ressources naturelles évaluera les soumissions à l'égard des deux autres critères. Par la suite, une consolidation des évaluations sera faite en vue du choix des soumissions.

Le soumissionnaire doit fournir toute l'information qui permettra une évaluation précise et juste de sa soumission. Il doit de plus fournir les moyens qui permettront de valider l'exactitude de ces informations.

#### 20. Sélection des soumissions

Une fois l'évaluation consolidée pour chacun des sites décrits à l'annexe 1 du document d'appel d'offres, les recommandations seront présentées au président d'Hydro-Québec Production pour le choix des soumissions.

Hydro-Québec Production peut ne retenir aucune des soumissions reçues pour un site donné si elle juge que les conditions offertes ne rencontrent pas un ou l'autre ou l'ensemble des critères d'évaluation.